

Article 1 : ORGANISATEUR

La 39e édition de « La Traversée des Dentelles » est organisée par l'Association TDO, association loi 1901 enregistrée sous le n° 1203 à la Sous-Préfecture de Carpentras. L'événement se compose de six épreuves chronométrées qui auront lieu les 05 et 06 juin 2027 au départ de Gigondas (84).

Samedi 05 Juin 2027 :

- Course enfant : Kids en Dentelles : 150 participants
- La petite Gambade (5km et 210mD+) : 150 participants
- La Gambade (11km et 420mD+) : 700 participants
- La Marche des Dentelles (11km et 420mD+) qui est une marche sportive (chronométrée mais sans classement) : 150 participants

Dimanche 06 Juin 2027 :

- La Traversée des Dentelles (21 km et 600mD+) : 900 participants
- Le Marathon des Dentelles (42 km et 2000mD+ course comptant au classement UTMB® WORLD SERIES (50k) : 500 participants

Article 2 : ENGAGEMENT

Kids en Dentelles est ouverte pour les enfants nés à partir du 05/06/2024 (du baby athlé au poussin)

La Petite Gambade (5km) est ouverte à toute personne âgée d'au moins 16 ans

La Gambade (11km) est ouverte à toute personne âgée d'au moins 16 ans

La Traversée des Dentelles (21 km) est ouverte à toute personne âgée d'au moins 18 ans

Le Marathon des Dentelles (42 km) est ouverte à toute personne âgée d'au moins 20 ans

La participation à celles-ci est subordonnée à la présentation :

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé santé loisir option running ou d'un Pass'Running délivré(e) par la FFA ;
- soit d'une licence FSCF, FSGT, UFOLEP portant la mention running en compétition et en cours de validité ;

- soit, pour les non licenciés, à la présentation d'un PPS valide sur l'année en cours. Ces dispositions s'appliquent également aux participants étrangers (certificats médicaux avec la mention triathlon non acceptés).

La Marche des Dentelles (11km) est ouverte à toute personne de 16 ans ou plus et aux mineurs de 10 ans et plus accompagnés d'un de leur parent. S'agissant d'une marche sportive chronométrée mais sans classement, il ne sera pas demandé au participant de présenter une licence ou un certificat médical.

IMPORTANT : Le dossier d'inscription doit être **COMPLET** sur www.finishers.com avant l'événement. Aucune licence ou PPS ne sera accepté lors du retrait des dossards. Les coureurs n'ayant pas complété leur dossier ne pourront pas retirer leur dossard.

Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

La Marche des Dentelles (11km)

L'épreuve est chronométrée mais **NON** classée et, donc, sans distribution de récompenses au scratch ou par catégorie.

Il est expressément indiqué que les inscrits à la compétition participent aux épreuves sous leur propre et exclusive responsabilité.

Le Marathon des Dentelles (42 km - 2000d+)

Cette épreuve requiert une certaine expérience pour des courses de cette distance (30, 40, 50 km...). Le profil exigeant du parcours est un facteur important que les participants doivent prendre en compte avant de s'inscrire. Un parcours technique, exigeant avec de nombreuses relances et des montées à fort pourcentage sont au programme. Enfin, il est demandé à tout participant de tenir compte des potentielles conditions météorologiques estivales. L'édition se déroulant au mois de juin, la chaleur risque d'être au rendez-vous. **Nous attirons votre attention sur le fait qu'un coureur ayant une cote ITRA inférieure à 400 points a très peu de chances de terminer la course.**

Les coureurs devront impérativement respecter le matériel obligatoire imposé sur cette course. L'organisation mettra en place une ou plusieurs barrières horaires sur le parcours du 42 km. Les coureurs hors délai seront mis hors course.

Course qualificative UTMB® WORLD SERIES (50k)

La participation à celles-ci est subordonnée expressément à la réception et validation :

- du dossier complet d'inscription comprenant les informations de chaque participant (dont adresse mail et adresse postale VALIDES et numéro de téléphone VALIDE),
- d'un PPS valide ou de la photocopie d'une licence sportive (FFA, PASS).
- de l'acceptation du règlement des droits d'inscriptions

La Course enfant

Le parcours sera une boucle de 1000m au cœur du village de Gigondas.

INSCRIPTION GRATUITE EN LIGNE sur www.finishers.com. Une autorisation parentale devra obligatoirement être complétée en ligne par un responsable légal. Sans cette autorisation le dossard ne pourra pas être récupéré.

Pas de classement pour la course enfant, 100% de plaisir pour nos jeunes.

Les parents ne pourront pas courir avec les enfants sur le parcours. Ce dernier a été organisé pour faire en sorte que les enfants évoluent dans un espace sécurisé, toujours à proximité de la zone départ / arrivée.

Article 3 : INSCRIPTIONS

La 39e édition de « La Traversée des Dentelles » est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits ayant complété leur dossier sur www.finishers.com

TARIFS :

- Course enfant : 0€
- Marche : 15€
- La Petite Gambade 5KM : 15€
- La Gambade 11Km : 15€

- La Traversée des Dentelles 21KM : 29€
- Le Marathon des Dentelles 42KM : 52€

Inscriptions uniquement en ligne via la plateforme d'inscription www.finishers.com

Sur chaque inscription, l'organisation s'engage à reverser 1 euros au profit d'associations

Aucune inscription ne sera prise en compte sans réception du paiement et des documents à joindre au dossier sur finishers.com. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelques motifs que ce soit. Une bourse d'échange sera mise en place sur www.finishers.com jusqu'au 25 mai 2027. Passé cette date aucun changement ne sera possible.

Article 4 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le dossard sera remis sur présentation d'une pièce d'identité. La zone d'accès au dossard pourrait être soumise au contrôle du pass sanitaire (l'organisation appliquera à la lettre les recommandations gouvernementales sur le sujet)

- Sur place, une personne tierce peut récupérer le dossard d'un autre inscrit, avec la présentation d'une copie d'un justificatif d'identité.
- Il est impératif que chaque participant veille à contrôler sur le site d'inscription de KMS que son dossier a été validé avant de venir retirer son dossard.

Course enfant, La Petite Gambade (5km), La Gambade (11km) et la Marche des Dentelles (11km)

- Les dossards sont à retirer le samedi 05 juin 2027 entre 14h00 et 17h00 à la salle des fêtes de Gigondas (84190) (horaires potentiellement modifiables).

La Traversée des Dentelles (21km)

- Les dossards sont à retirer le samedi 05 juin 2027 entre 14h00 et 19h00 et le dimanche 06 juin 2027 entre 6h00 et 7h30 à la salle des fêtes de Gigondas (84190) (horaires potentiellement modifiables).

Le Marathon des Dentelles (42 km)

- Les dossards sont à retirer DE PREFERENCE le samedi 05 juin 2027 de 14h00 à 19h00 et le dimanche 06 juin 2027 de 04h30 à 5h00 à la salle des fêtes de Gigondas (84190) (horaires potentiellement modifiables). Aucune remise de dossard le dimanche.

Article 5 : PARCOURS

La Course enfant :

Départ le samedi 05 juin 2027 à partir de 16H00. Elle se compose d'une boucle ou plusieurs boucles dans le centre du village de Gigondas.

16H00 Kids : 1000M à partir de 2021 (6 ans)

16H30 Mini Kids : Boucle de 200m à réaliser au choix 1 - 2 ou 3 fois. A partir de 2024 (3 ans)

La Gambade (11km) :

Départ le samedi 05 juin 2027 à partir de 17H30. Elle se compose d'une seule boucle de 11,4 kms avec 420m de dénivelé positif et requiert une bonne condition physique. Le départ de l'épreuve a lieu sur place du Village de Gigondas. L'organisateur se réserve le droit de modifier le tracé de la course en fonction des conditions météorologiques ainsi qu'en fonction des autorisations administratives et préfectorales.

La Petite Gambade (5km) :

Départ le samedi 05 juin 2027 à partir de 17H35. Elle se compose d'une seule boucle de 5km avec 210 de dénivelé positif. C'est un parcours accessible aux débutants qui veulent découvrir la course nature. Le départ de l'épreuve a lieu sur place du Village de Gigondas. L'organisateur se réserve le droit de modifier le tracé de la course en fonction des conditions météorologiques ainsi qu'en fonction des autorisations administratives et préfectorales.

La Marche des Dentelles (11km) :

Départ le samedi 05 juin 2027 à partir de 17H40. Elle se compose d'une seule boucle de 11,4 kms avec 420m de dénivelé positif. Le parcours est identique à « La Gambade ». Le départ de

l'épreuve a lieu sur place du Village de Gigondas. L'organisateur se réserve le droit de modifier le tracé de la course en fonction des conditions météorologiques ainsi qu'en fonction des autorisations administratives et préfectorales.

Le Marathon des Dentelles (42km) :

Départ matinal le dimanche 06 juin 2027 à 5h30 du matin. (Attention : changement de l'horaire de départ par rapport aux précédentes éditions). Elle se compose d'une seule boucle de 42 kms pour 2000m de dénivelé positif, requiert une bonne condition physique et une habitude des parcours de trail. Course comptant au classement UTMB® WORLD SERIES (50k).

Le départ de l'épreuve a lieu sur place du Village de Gigondas. Le départ sera effectué de nuit à cette période de l'année.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le tracé de la course en fonction des conditions météorologiques ainsi qu'en fonction des autorisations administratives et préfectorales.

La Traversée des Dentelles (21km) :

Départ le dimanche 06 juin 2027 à 8H00. Elle se compose d'une boucle de 20,6 kms avec 600m de dénivelé positif.

Le départ de l'épreuve a lieu sur place du Village de Gigondas. L'organisateur se réserve le droit de modifier le tracé de la course en fonction des conditions météorologiques ainsi qu'en fonction des autorisations administratives et préfectorales.

Article 6 : LES ÉPREUVES

Course enfant, La Petite Gambade (5km), La Gambade (11km), la Marche des Dentelles (11km) et la Traversée des Dentelles (21km)

- Plusieurs points de ravitaillement sont installés le long du parcours pour chacune des épreuves:

Kids en Dentelles : Arrivée

La Petite Gambade (5km) : 1 + Arrivée

La Gambade (11km) : 2 + Arrivée

La Marche des Dentelles (11km) : 2 + Arrivée

La Traversée des Dentelles (21km) : 4 + Arrivée

Chaque participant devra avoir un gobelet ou équivalent afin de boire sur les ravitaillements en course et à l'arrivée. Aucun verre ne sera distribué. Pour les oublis éventuels, des eco-cup seront mises en vente au village départ.

L'usage des bâtons est interdit sur La Petite Gambade (5km), La Gambade (11km) et la Traversée des Dentelles (21km)

L'usage des bâtons est autorisé sur la Marche des Dentelles (11km)

- Les participants disposeront d'un temps maximum pour atteindre la ligne d'arrivée :

.. de 1h45 pour La Petite Gambade (5km)

.. de 2h30 pour La Gambade (11km)

.. de 2h30 pour La Marche des Dentelles (11km)

.. de 3h30 pour La Traversée des Dentelles (21km)

Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation fixées par le code de la route.

Le Marathon des Dentelles (42 km)

- Plusieurs points de ravitaillement seront installés le long du parcours :

Km 15 : liquide + solide

Km 28 : liquide + solide

Km 37 : liquide + solide

Km 42 : liquide + solide (ravitaillement arrivée)

* sous réserve de modifications en fonction des contraintes liées au contexte sanitaire

L'usage des bâtons est autorisé sur le Marathon des Dentelles (42km)

Barrières horaires du Marathon des Dentelles (42 km)

Deux barrières horaires sont fixées par l'organisation pour des raisons de sécurité. Les coureurs passant hors délai seront mis hors course (retrait du dossard par l'organisation) et déviés sur un parcours de repli pour rejoindre Gigondas.

- Barrière horaire n°1 :

Ravitaillement du Pas de l'Aigle km 28. La barrière horaire est fixée à 10h30 (soit 5h00 de course).

Parcours de repli : retour par le parcours de la Traversée des Dentelles (5,8 km pour rejoindre Gigondas)

- Barrière horaire n°2 :

Départ du single qui monte au Grand Montmirail depuis la tour Sarrasine km 37. La barrière horaire est fixée à 12h30 (soit 7h00 de course).

Parcours de repli : retour par le parcours de la Gambade (3,2 km pour rejoindre Gigondas).

- Barrière horaire n°3 :

Arrivée km 42. La barrière horaire est fixée à 14h00 (soit 8h30 de course).

> En cas d'abandon et/ou de non-respect des barrières horaires énumérées ci-dessus, les participants devront impérativement rester sur le parcours balisé par l'organisation, pour se rendre au point de ravitaillement le plus proche. Le participant devra remettre son dossard aux signaleurs ou aux bénévoles présents sur place. En cas de blessure, un numéro d'urgence sera communiqué pour que chaque participant puisse contacter directement l'organisateur, et que les secours présents puissent intervenir rapidement pour assurer le bon déroulement de l'événement. En cas d'abandon, le participant ne fera plus partie de la course, mais aura droit aux mêmes prestations à l'arrivée, avec l'accès au ravitaillement. Si un participant venait à quitter le parcours, il doit impérativement contacter l'organisation pour la prévenir de son abandon.

Le matériel obligatoire

L'organisation se réserve le droit de ne pas laisser partir les participants n'ayant pas le matériel obligatoire en leur possession.

Le matériel obligatoire est :

- .. un téléphone portable chargé et en état de fonctionnement avec le numéro de l'organisation
- .. Une réserve d'1,5L litre d'eau - malgré la présence de plusieurs ravitaillements, une réserve d'eau sera indispensable pour les participants.
- .. une lampe frontale (pour les premiers kilomètres qui se feront de nuit)
- .. une couverture de survie
- .. un sifflet

- .. une réserve alimentaire
- .. une eco cup et / ou flasque (aucun verre ne sera distribué aux ravitaillements)

Le matériel conseillé est :

- .. des bâtons sont autorisés
- .. veste / coupe vent en fonction de la météo annoncée
- .. casquette, buff, protection contre le soleil

Article 7 : EXCLUSION

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 8 : CODE DE BONNE CONDUITE ET RÈGLEMENT

L'inscription à la 39e édition de la Traversée des Dentelles implique l'acceptation des termes du présent règlement.

Les concurrents s'engagent à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à veiller à ce que leur dossard soit entièrement lisible durant toute la durée de la course.

Tout manquement à ces règles entraînera la disqualification de l'épreuve.

Article 9 : CHRONOMÉTRAGE ET SUIVI LIVE

Les cinq épreuves La Petite Gambade (5km), La Gambade (11km), la Marche des Dentelles (11km), la Traversée des Dentelles (21km) et le Marathon des Dentelles (42km) feront l'objet d'un chronométrage. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ.

Les puces ne seront pas récupérées par l'organisation à l'arrivée, ni en cas d'abandon ou de désistement.

Article 10 : CLASSEMENT

La Petite Gambade (5km), La Gambade (11km) et la Traversée des Dentelles (21km)

La puce permettra d'établir un classement des concurrents à l'issue des épreuves

Deux classements seront établis pour chaque épreuve

- Classement individuel femme scratch et par catégorie
- Classement individuel homme scratch et par catégorie

Les classements seront consultables en ligne sur notre site.

Ces classements feront l'objet d'une publication, tant sur internet que dans les médias choisis par l'organisateur.

Un concurrent ne respectant pas le parcours défini par les organisateurs ne pourra être classé à l'arrivée. Il en sera de même en cas d'abandon du coureur pour cause de blessure ou de décision personnelle.

La Marche des Dentelles (11km)

Attention : la « Marche des Dentelles » est une marche sportive chronométrée mais sans classement (en l'absence de juges arbitre)

Le Marathon des Dentelles (42 km)

La puce permettra d'établir un classement des concurrents à l'issue de l'épreuve.

Deux classements seront établis pour cette épreuve :

- Classement individuel femme scratch et par catégorie
- Classement individuel homme scratch et par catégorie

Les classements seront consultables en ligne sur notre site.

Ces classements feront l'objet d'une publication, tant sur internet que dans les médias choisis par l'organisateur.

Un concurrent ne respectant pas le parcours défini par les organisateurs ne pourra être classé à l'arrivée. Il en sera de même en cas d'abandon du coureur pour cause de blessure ou de décision personnelle.

Article 11 : RÉCOMPENSES

Seront récompensés sur chaque course (hormis la course enfant et La Marche des Dentelles) :

- 3 premiers scratch masculin et féminin
- 1er masculin et féminin de chaque catégorie allant de Junior à M8

Article 12 : JURY OFFICIEL

Il est composé du responsable du chronométrage et d'un représentant de TDO (le Président) dont le pouvoir de décision est sans appel.

Article 13 : SERVICES GÉNÉRAUX

La sécurité de la course sera assurée par une équipe de secouristes agréés, par les signaleurs de l'entreprise « Les Signaleurs du Sport » et par des signaleurs bénévoles. Un médecin sera mobilisé sur place le weekend de l'événement.

Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tous les participants autorisent l'organisation à leur donner des soins médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Article 14 : ASSURANCE

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu'aux tiers durant le déroulement de l'épreuve.

Les organisateurs sont couverts par une police de responsabilité civile auprès de Groupama. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle Accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

Article 15 : DROIT D'IMAGE

En s'inscrivant à la course, les participants autorisent expressément l'association TDO ainsi que ses ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à La 39e édition de « La Traversée des Dentelles », sur tout support, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

Article 16 : ANNULATION

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours, d'annuler la course ou de l'arrêter au cours de son déroulement.

Les lots coureurs ne seront pas donnés en cas d'annulation de l'événement. Pas de remboursement.

Comme évoqué ci-dessus, si les conditions météorologiques ou le contexte sanitaire ne permettent pas le bon déroulement de l'événement, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement.

Article 17 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification et de suppression des données personnelles les concernant, en faisant une demande écrite auprès de l'association « TDO ».

Article 18 : LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'Association « TDO », 13, Place Gabrielle Andéol – 84190 Gigondas, et accompagnée d'une enveloppe timbrée, pour la réponse, préparée avec les noms et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course. Toute contestation doit être produite devant le tribunal compétent.